

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022

Convoqués : Jacky GUTHON, Jean-Claude AYRAULT, Catherine MASSON SOULARD, Nicolas BERGER, Benjamin BERTRAND, Nicolas BOUVIER, Philippe CADAU, Sébastien GRAS, Thomas JOGUET, Laurence NOBLET, Marie-Dominique VERDON

Présents : Jacky GUTHON, Jean-Claude AYRAULT, Catherine MASSON SOULARD, Nicolas BERGER, Benjamin BERTRAND, Nicolas BOUVIER, Philippe CADAU, Sébastien GRAS, Thomas JOGUET, Marie-Dominique VERDON

Absents Excusés : Laurence NOBLET ayant donné pouvoir à Philippe CADAU

Absents :

Secrétaire de séance : Philippe CADAU

Concernant le dernier PV, Jacky GUTHON souhaite que soit ajouté l'altercation entre Catherine MASSON SOULARD et Nicolas BERGER à propos de la machine à pain, ainsi que celle qui a eu lieu entre Thomas JOGUET avec le Maire et le 1^{er} adjoint à propos du ressenti d'Emmanuel Jourdin sur les questions concernant son travail. Madame le maire ajoute qu'elle s'en est entretenu avec Nicolas Berger suite à ce dernier conseil.

Jacky GUTHON indique qu'il n'a pas eu de réponse à son questionnement au sujet de la notion de conflit d'intérêt lors de la délibération pour le prix des repas de cantine puisque 3 parents d'élèves se trouvent dans le conseil. Madame le Maire répond qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêt et que Nicolas BOUVIER lui avait répondu dans ce sens.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 7 juin 2022.

Arrivé de Nicolas Berger.

1- Délibération pour décision modificative budget amortissement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que la trésorerie suite à un mail du 10 juin nous informe que le montant des amortissements 2022 se montent à : 3362,82 €. Nous avons budgété 900 € il y a donc besoin d'effectuer une DM avec écritures de compte à compte afin d'augmenter celui-ci de 2600 € comme suit :

85184	Puy de Serre	DM n°1 2022
Code INSEE	Commune de Puy de Serre	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AMORTISSEMENT

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	2 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	2 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	2 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	2 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 600.00 €	2 600.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	2 600.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	2 600.00 €	0.00 €
R-2804172 : Autres EPL - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 600.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 600.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	2 600.00 €	2 600.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

FONCTIONNEMENT

Chapitre 023 dépense : - 2600,00
 Compte 6811 : +2600,00

INVESTISSEMENT

Chapitre 021 dépense : - 2600,00
 Compte 2804172 : +2600,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DECIDE de passer les écritures de la présente décision modificative telles que présentées.

Point finances

Les documents des budgets Fonctionnement et Investissement par chapitre ont été remis aux conseillers. Jacky GUTHON regrette que ces documents n'aient pas été adressé plus tôt. Madame le Maire précise qu'ils sont clairs puisqu'ils indiquent le « budgétisé », le « réalisé » et le « disponible » avec les pourcentages. Elle a disposé également du Grand Livre afin de répondre aux interrogations des conseillers.

Pour rappel Dotations Puy de Serre sur les exercices 2021 et 2022 :

PUY DE SERRE	DOTATION FORFAITAIRE	DOTATION SOLIDARITE RURALE (DSR)	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP)	DOTATION GENERALE FORFAITAIRE TOTALE
Comptes	7411	74121	74127	
2021	42.769	10.494	6.547	59.810
2022	43.156	30.446	5.426	79.028

Madame le Maire informe le conseil que la commune a perçu la somme de 70 512,94 € versée au titre des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux pour l'année 2021 (ventes de biens immobiliers. Péréquation Puy de Serre et autres). Le montant prévu sur le Budget Primitif était de 60 000 €.

Le 30 juin, Catherine MASSON SOULARD et Marie Dominique VERDON ont reçu le conseiller départemental Stéphane GUILLON au sujet des aides du Département. Restitution de la réunion :

Au sujet des équipements sportifs ou voiries => 2 projets par mandat

- ⇒ Avec le dispositif : Fonds de soutien à la ruralité 50 % de subvention avec un plafond de 40.000 € (terrassement inclus)

Projet Ecole :

Le département intervient à 50 % pour les études (architecte...).

20 + 25 % pour la rénovation (chauffage) + bonification de la subvention de 10 à 20 % des 45 %, mais cette bonification doit être systématiquement demandée.

- ⇒ Sydev et DETR voir aussi la Région qui donne souvent 10 %.
- ⇒ Sébastien Gras évoque le nom de la société Térceres pour une demande de devis de terrassement pour le City Stade.

2- Délibération contrat de maintenance des cloches.

Madame le Maire informe que le Conseil Municipal d'une demande d'un devis pour la maintenance des cloches de l'église à une société concurrente de BODET.

En effet celle-ci est venue faire la maintenance des cloches le 23/11/2021 et nous a facturé pour un montant de 234,71 € pour l'année 2021. C'est avec insistance que nous avons pu obtenir une attestation allant jusqu'au 31/12/22.

L'entreprise Lussault nous a proposé un contrat d'entretien avec les prestations identiques à celle de BODET pour un montant annuel de 203,40 € TTC.

A l'occasion de la visite du salarié de l'entreprise Lussault, celui-ci a constaté que la boule de frappe d'une des cloches ne frappe pas au bon endroit et risquait de fragiliser celle-ci.

Jean Claude AYRAULT demande si le chauffage de l'église est contrôlé. Madame le Maire répond que la proposition est à l'identique de l'entreprise actuellement chargée de l'entretien. Elle demande leur avis aux conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à 9 voix avec les abstentions de Nicolas BERGER et de Thomas JOGUET DONNE son accord pour la dénonciation du contrat de maintenance de la société BODET et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la souscription du contrat de maintenance de l'entreprise LUSSAULT.

Nicolas BERGER informe le conseil que l'agent communal a utilisé sa bétonnière pour l'installation du range vélo. Il propose que la commune investisse dans une bétonnière. Nicolas BOUVIER indique que l'investissement est peu important. Philippe CADAU trouve l'idée intéressante, surtout dans la perspective de la mise en place des panneaux de rue (projet adressage)

3- Délibération pour la refonte du système informatique mairie

L'ordinateur de la secrétaire de mairie est surchargé et relativement ancien. Ce matériel est obsolète compte tenu des nouveaux logiciels avec lesquels elle doit travailler. De plus, avec la mise en place du télétravail, il convient de lui mettre à disposition un ordinateur adapté.

Analyse de l'infrastructure existante :

Le serveur NAS partage une partie des données de la Mairie, le poste secrétariat une autre partie ainsi que le logiciel métier. Ce qui veut dire que quand le poste de la secrétaire ne fonctionne pas, une partie des données n'est pas accessible.

Côté Internet, seule la box Orange permet de sécuriser le réseau. C'est insuffisant compte tenu des attaques informatiques.

La proposition d'une nouvelle installation :

Mise en place d'un vrai serveur qui permet de centraliser les données, une vraie sauvegarde sur un NAS ainsi qu'une réplique sur un disque dur externe.

Au niveau WIFI, une borne professionnelle : wifi mairie et wifi invité. Obligatoire pour garantir la confidentialité des données.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que la cantinière utilise son ordinateur personnel pour réaliser ses tableaux de suivis tarifaires. Elle explique qu'il appartient à l'employeur de fournir le matériel aux agents pour l'exercice de leur mission.

Afin de limiter au maximum les coûts, elle propose que l'ordinateur portable actuellement utilisé par la secrétaire pour le télétravail soit réinitialisé par la cantinière et que celui que la secrétaire utilise à la mairie soit également réinitialisé pour une mise à disposition à la population. Celui-ci serait disposé dans l'ancienne salle du conseil.

Une étude approfondie est en cours avec deux fournisseurs.

4- Groupement d'achat Voirie

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 23 mars 2022, par laquelle il était autorisé à lancer une consultation des entreprises en procédure adaptée, pour le programme de voirie 2022, dans le cadre du groupement de commande avec les communes de Faymoreau, Liez, Puy de Serre et Xanton Chassenon et Benet.

Suite à la consultation, à la réunion de la commission ad'hoc et à l'analyse des offres, le marché peut être attribué à l'entreprise COLAS moins-disante, pour un montant total de 34 422 € HT soit 41 306 ,40 € TTC pour le groupement de commande.

En ce qui concerne la commune de Puy de Serre, le montant du marché s'élève à :

- Tranche ferme : 34 422 € HT

- Tranche optionnelle 1 : 3 433 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 4 146,50 € HT
TOTAL : 42 001,50 € HT, soit 50 401,80 € TTC.

Pour mémoire :

La tranche ferme : chemin des Guillottières (9 677 € HT), chemin de la Pénottière (15 445 € HT) + Point à temps (6 tonnes pour un montant HT de 6 600 €) et Participation à la protection contre le COVID + opération de détection et marquage des réseaux (2 700 €). Il s'agit de l'obligation faite aux entreprises (masques, gel, désinfection des véhicules).

Tranche optionnelle 1 : La Bourrie

Tranche optionnelle 2 : La Moulière (le délaissé)

Madame le Maire demande leur avis à l'ensemble des conseillers.

Jacky GUTHON demande si la SAPL était présente. Catherine Masson-Soulard lui répond que non. Jean Claude AYRAULT rajoute qu'à la Bourrie, il est nécessaire de refaire du point à temps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DONNE son accord pour la réalisation de la tranche ferme et des tranches optionnelles et charge Madame le Maire de la signature du marché à intervenir avec l'entreprise COLAS pour la réalisation du programme de voirie 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DONNE son accord pour la demande de subvention Fonds de soutien à la ruralité pour la réalisation du programme voirie 2022.

Information de Nicolas BERGER, le panneau céder le passage route du Breuil est à redresser. Jean Claude AYRAULT indique qu'il y en a un également à proximité de chez lui. Madame le Maire va en informer l'agent communal.

5- Suivi des dossiers

➤ Achat panneaux de limitation à 50km/h pour la route de Fleuriau

Suite au conseil de janvier 2022, au point 7 « voirie » La route de Fleuriau Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de 2 devis concernant les panneaux signalétiques limitation 50 suivant :

- | | |
|--|----------|
| - Direct signalétique pour un montant de : | 345,12 € |
| - SES Signalisation pour un montant de : | 556,90 € |

Madame le Maire a validé le devis pour direct signalétique pour un montant de 345,12 euros. La différence tarifaire vient du fait que Madame le Maire soit passée par un salarié de l'entreprise également élu de Xanton.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés VALIDE le devis de Direct signalétique.

➤ Rentrée scolaire

Il y aura 24 enfants à Puy de Serre et si des petits rentrent en cours d'année, 24 à Faymoreau.

Il conviendra de compléter le stock de petites chaises pour la cantine. La secrétaire de mairie s'est rapprochée de la secrétaire de l'APE pour commander le mobilier manquant.

➤ Broyage de la communauté de commune

Le planning prévisionnel prévoit un broyage de propreté sur notre commune semaine 29/30. Madame le Maire interroge les membres de la commission voirie au sujet des fossés de la route de Fleuriau. En effet, leur curage avait été différé compte tenu de l'emprise des haies. Un mail sera envoyé à l'entreprise Charrier NC pour le prévenir de la réalisation du broyage.

➤ Subvention « plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes »

Madame le Maire informe le conseil que la demande de subvention a été refusée au motif que la commune n'était pas attributaire de la Dotation Solidarité Rurale « cible » en 2020 et 2021 mais seulement de la DSR

« prérequation ». De plus, cette subvention était attribuée aux 10.000 premières communes de moins de 10.000 habitants et la commune de Puy de Serre se trouvait classée 11 223^{ème} en 2020 et 10 183^{ème} en 2021.

Madame le Maire indique qu'elle s'est rapprochée de la Préfecture pour savoir si cette aide serait reconduite. A ce jour, ils n'ont aucune certitude. Elle interroge les membres conseil pour savoir s'ils souhaitent acheter les articles ou les différer :

- Armoire réfrigérée (frigo) 960 € HT
- Robot coupe légumes et ses accessoires 1 735 € HT et 187 € x 2 (disques brunoise)
- Les toiles silicone 62,40 € HT

Choix du conseil : Se rapprocher du site internet ERCO pour acheter l'armoire réfrigérée avec la collaboration de la cantinière ainsi que les toiles silicone.

➤ **Shelter**

Madame le Maire informe le conseil qu'en mai, elle avait reçu un courriel du Directeur de la Fibre 85, Monsieur Nicolas GUILLON toujours au sujet des préconisations des Architectes des bâtiments de France pour dissimuler le shelter. Un devis de 7 336,68 €HT d'un prestataire de St Gilles Croix de Vie y était joint et Mr GUILLON expliquait qu'il ne pouvait investir une telle somme sur notre commune. Sa proposition : limiter l'aménagement avec uniquement la plantation de végétaux.

Le 14 juin, Madame le Maire a renvoyé à Mr GUILLON un devis qu'elle avait demandé à la SARL Régner suivant les préconisations des bâtiments de France, montant HT 2 997,85 €. Pour le moment, il n'y a eu aucun retour.

Jacky GUTHON indique que ce n'est pas à la mairie de faire le travail de l'entreprise. Madame le Maire répond que ce qui est le plus important pour elle, c'est de faire en sorte que l'installation du shelter soit fait conformément aux préconisations des architectes des bâtiments de France et de limiter au maximum l'impact visuel de l'installation numérique compte tenu de la récente rénovation de l'église Ste Marthe.

➤ **Lotissement Sablon 2**

Madame le Maire indique qu'elle avait sollicité Vendée Habitat pour les parcelles restant à la vente. Malheureusement, compte tenu de la topographie de celles-ci Vendée Habitat n'a pas donné une suite favorable.

La vente du second terrain (n°2) est fixée au 12 juillet 9h00 à l'étude de Maître Prot de St Hilaire des Loges.

➤ **Point Agents**

Madame le Maire informe le conseil des périodes de vacances des agents ainsi que des heures d'ouverture de la mairie et de l'agence postale.

L'agent d'accueil sera en congés du 10 au 25 juillet 22.

La secrétaire de mairie du 15 au 19 juillet et du 1^{er} au 21 août 22.

L'agent technique du 25 juillet au 14 août 22.

Pendant cette période :

L'atsem assurera l'accueil de l'agence postale du 13 au 30 juillet 22.

Fermeture de la poste uniquement le 12 juillet 22.

Fermeture de l'accueil mairie les 13, 15, 16, 19 et 20 juillet 22.

Au sujet de la secrétaire de mairie actuellement en disponibilité.

Après une correspondance adressée par la mairie, nous avons reçu une demande de renouvellement pour un an ainsi qu'une demande de réintégration à temps partiel de 4 ou 5 heures par semaine.

Il lui a été formulé une acceptation pour sa demande de renouvellement et un refus pour sa reprise à temps partiel, son poste (grade) n'étant plus vacant au tableau des effectifs.

Ce dossier est traité avec l'appui du centre de gestion qui a avoué ne pas savoir comment traiter ce dossier compte tenu que tous les décrets ne sont pas encore passés.

L'agent titulaire du poste accueil mairie était en arrêt jusqu'au 01/07/2022, elle s'est fait opéré de l'épaule droite le 21 juin 22 et nous avons réceptionné un arrêt en maladie professionnelle jusqu'au 07/10/22. En attendant que la CPAM statue sur son arrêt pour la reconnaissance en maladie professionnelle, elle arrive en fin de droit le 01/09/22. Elle ne percevra donc aucune rémunération du 02/09 au 07/10/22 seulement les IJ de la CPAM.

Si elle est reconnue en maladie pro, son arrêt de travail sera donc requalifié et les IJ du 21 juin au 07 octobre seront recalculés.

➤ **MAM**

Madame le Maire indique au conseil que la facture de l'entreprise Bluteau a été transmise à la société Afdia. A réception, celle-ci renverra l'attestation de conformité. Les assistantes maternelles ainsi que la personne en charge du suivi de la PMI ont été mises en copie du mail.

➤ **14 juillet**

Nous avons eu 34 réservations de repas adultes et 2 enfants. Certains conseillers indiquent que le prix a été un frein pour certaines personnes. Philippe CADAU évoque une réflexion sur un 14 juillet différent à l'instar de l'an passé.

➤ **Chemin de la Pouillerie**

La Saur vient d'être relancée pour effectuer les réparations au niveau de la voirie. La Saur a répondu ce jour, elle s'en occupe.

➤ **Adressage**

Philippe CADAU prend la parole. Contact a été pris avec la Poste. Deux devis ont été présentés par la Poste avec les modifications compte tenu du comptage, ils méritent d'être ajustés encore sur le nombre de plaques de rues et de poteaux.

Pour Nicolas BOUVIER, la version email est plus intéressante, car plus durable dans le temps. Il précise que la commune de Vouvant a pris la société LACROIX. Philippe CADAU va se rapprocher de cette société. Il va circuler sur la commune avec Jacky GUTHON pour déterminer les lieux où il y aurait besoin de poteaux pour fixer les plaques de rues.

Jacky GUTHON s'étonne que le Procès-Verbal du précédent conseil ait été adressé seulement samedi dernier comme celui de mai. Madame le Maire confirme effectivement qu'il s'agit d'un oubli. Elle précise qu'elle n'a pas contrôlé l'envoi et qu'elle est, comme la secrétaire un peu fatiguée en cette fin d'année scolaire.

Jacky GUTHON demande la prise en charge des frais d'essence pour les conseillers qui participent aux commissions intercommunales. Marie Do Verdon répond que c'est de l'ordre du possible.

Jacky GUTHON s'étonne que Sébastien GRAS n'ait pas fait l'élagage demandé à La Boufferie alors que Nicolas BERGER qui lui loue des terres au niveau de la Boufferie ait fait le nécessaire. Sébastien GRAS lui répond en disant qu'il attend la fin de sa production de noisettes pour procéder à cette opération. Catherine Masson-Soulard précise qu'elle a déjà réitéré sa demande.

Nicolas BERGER annonce en fin de conseil son intention de démissionner suite aux différentes altercations avec Madame Le Maire. Thomas JOGUET, Jean Claude AYRAULT et Benjamin BERTRAND annoncent aussi leur intention de démissionner.

Catherine MASSON SOULARD prend acte de cette décision en la regrettant. Philippe CADAU ajoute que c'est bien dommage compte tenu qu'un certain nombre de projets proposés par l'équipe minoritaire sur leur profession de foi avaient été intégrés par l'équipe majoritaire (machine à pains et soin à apporter aux agents).

Le secrétaire de séance



Le maire

